

Ligne d'Escompte ou opération escompte

Notice explicative adéquate conformément à l'article 1 et 2 de la Directive N°3/W/2022

Votre Banque fait son maximum pour que ce document donne un bon reflet des principaux types de crédit, en cas de contradictions, c'est toutefois le contrat de crédit qui prime

INFORMATIONS BANCAIRES

CaixaBank, S.A., Succursale au Maroc

SIÈGE SOCIAL : 179 BOULEVARD ANFA,
CASABLANCA

TELEFONO: +212522979350

SITE INTERNET: WWW.CAIXABANK.MA

ADRESSE E-MAIL: 7819@CAIXABANK.COM

QU'EST-CE QUE L'ESCOMPTE

L'escompte bancaire est donc une forme de crédit professionnel à très court terme garanti par des actifs (l'effet de commerce que vous avez sur votre client),

Le principe de l'escompte est très simple. Vous avez vendu des marchandises à un client et lui avez accordé un délai de paiement. Vous pouvez vous faire avancer la somme que vous doit votre client par votre banque. La banque se charge ensuite d'encaisser le paiement à votre place, et si votre client ne paye pas, la banque peut se retourner contre le client ou contre votre entreprise.

Le crédit d'escompte vous permet de faire face aux délais de paiement de vos clients et de gagner en trésorerie, en tenant compte de vos effets de commerce dans votre chiffre d'affaires. En effet, le crédit d'escompte est une avance de trésorerie consentie par la Banque, contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients.

Avantage de l'escompte

En plus d'être souple et rapide, cette solution vous offre plusieurs avantages :

- Le crédit d'escompte va faciliter le financement de vos marchés publics et privés,, par l'octroi d'une ligne d'escompte.
- Le financement peut durer globalement de 6 à 12 mois avec un montant variant de 75 à 90 % de la valeur du marché

Chaque somme versée par la Banque en faveur du Client pourra être rémunérée avec intérêts :

- taux fixe : dans ce cas le taux d'intérêt est le même pendant toute la durée du crédit
- taux variable : dans ce cas, le taux d'intérêt varie en fonction de la performance d'un paramètre spécifiquement indiqué dans le contrat.

Principaux risques

- Les principaux risques comprennent les suivants :
- dans le cas d'un prêt à taux variable : possibilité de modifier le taux d'intérêt à la hausse par rapport au taux calculable au moment du décaissement ;
- dans le cas d'un prêt à taux fixe : impossibilité de bénéficier des éventuelles baisses des taux d'intérêt du marché qui influencent le paramètre de calcul du taux variable ;

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

COMMISSIONS	> Commission d'ouverture	> Négociation avec le client Les commissions visent à rémunérer la banque pour les services rendus. Certaines sont variables d'autres sont fixes comme les frais de manipulation.
	> Commission de disponibilité	
INTERETS	> Taux d'intérêt annuel nominal	> Le taux d'intérêt est déterminé en ajoutant la valeur du paramètre d'indexation à l'écart. Si le Paramètre d'Indexation est négatif, pour la période d'application correspondante le taux appliqué sera égal au Spread. Les intérêts débiteurs sont calculés prorata temporis sur le délai du crédit. C'est-à-dire le délai entre la remise de l'effet de commerce à la banque et la date de règlement prévu de celui-ci.
	> Paramètre d'indexation	> Indice de référence correspondant à la devise du contrat et à la date d'expiration des factures
	> Taux d'intérêts	> Selon négociation avec le client (variable ou fixe)
	> Critère de calcul des intérêts	> 360/360
	> Liquidation d'intérêts	> Règlement à l'avance ou à l'échéance
	> Intérêts de retard	> 2% de plus que les intérêts de crédits
REMBOURSEMENT	> Date de remboursement	> d
CHARGES FISCALES	> TVA	> Selon la loi en vigueur.
AUTRES	> Envoi de Documents de l'opération sous format papier	> Gratuit
	> Envoi de Documents de l'opération sous format Electronique	> Gratuit
	> Aide au niveau de financement	> Les différents pouvoirs publics au Maroc offrent des aides au niveau du financement et/ou la garantie aux entreprises Pour plus d'informations sur le sujet, merci de visiter les sites dédiés Le prêt peut être garanti par la CMM (Caisse Marocaine des Marchés).

CONVENTION OU CONTRAT, RESILIATION ET GARANTIES

Convention /Contrat

La ligne d'escompte bancaire est une convention dans laquelle sont détaillées les conditions sous lesquelles vous pouvez faire escompter les effets de commerce auprès de la banque.

Elle détaille notamment :

- le plafond de la ligne : La limite maximale de la ligne de risque sera déterminée par la facturation de l'entreprise, les périodes d'encaissement des factures, ses besoins de financement et les critères de la direction des risques. -
- le montant du taux d'intérêt et des diverses commissions : le montant de ceux-ci dépendront principalement de la qualité de crédit de votre entreprise

À noter, que même en cas de mise en place une ligne d'escompte, la Banque peut refuser d'accepter des créances qu'elle jugerait de mauvaise qualité.

Résiliation du contrat

Conformément aux dispositions du contrat, la Banque a le droit de résilier le contrat si l'un des événements indésirables prévus par le contrat se produit et d'exiger le remboursement immédiat de toute somme qui lui serait due par le Client.

La Banque a le droit de modifier unilatéralement les conditions contractuelles, lorsque cela est prévu contractuellement et uniquement en cas de motif justifié, moyennant notification au Client avec un préavis minimum de 2 (deux) mois. Ces modifications sont réputées approuvées si le Client ne se retire pas du contrat à la date fixée pour l'application correspondante.

Durée maximale de clôture de la relation contractuelle

En cas de résiliation et sauf convention contraire, les parties procéderont à la liquidation de la relation dans un délai de 15 Jours Ouvrés à compter de la survenance de l'effet de résiliation.

Principale Garantie:

La Banque peut demander au client de fournir des garanties hypothécaires, collatérales ou personnelles

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UTILES

Nous nous engageons après réception du dossier complet, à vous rendre une réponse quand à l'issue de votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables maximum.

Nous vous informons que CaixaBank S.A. Succursale au Maroc met à la disposition de ses clients un canal destiné à recueillir les *signalements externes relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés de corruption ou d'atteinte à la probité.*

Les clients peuvent soumettre leurs communications via courrier postal en envoyant une lettre au responsable du bureau à l'adresse suivante : Caixabank S.A. Succursale au Maroc 179 Boulevard ANFA.

Les canaux alternatifs suivants sont également mis à la disposition des clients: par téléphone au 0522-97-93-50 ou directement en agence, de 8h à 16h30, en contactant le chargé d'Affaires.